

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE OCTOBRE (16/10/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 10 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 21

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUC, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 10

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Philippe THIERS (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. DESSART Philémon (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Romain LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES : 2

M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), **Conseiller Municipal**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

20 – 16 octobre 2025

20. Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT – Ecole) – Année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Madame Stéphanie GAYET

Vu le Code de l'Education, article R.222-24-2 alinéa 5,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Considérant que la signature de la convention permettra l'accès à l'ENT-ECOLE pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet ladite convention à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention pour l'accès à l'ENT-ECOLE pour l'année scolaire 2025-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour copie conforme
Moissac, le 17 octobre 2025

Le Maire,

Romain LOPEZ
Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :